

10 juin 2022 -15:49

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juin 2022](#)

Allocation pour l'acquisition de gazoil ou de propane en vrac – deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi visant à octroyer une allocation pour l'acquisition de gazoil ou de propane en vrac destinés au chauffage d'une habitation privée.

L'avant-projet de loi vise à soutenir les ménages à la suite de la hausse significative des prix de l'énergie par le versement d'une allocation forfaitaire unique de 200 euros nets à chaque ménage ayant acheté du gazoil ou du propane en vrac pour le chauffage de sa résidence principale entre le 15 novembre 2021 et le 15 novembre 2022.

Cet avant-projet de loi a été approuvé en première lecture par le Conseil des ministres le 1er avril 2022, après quoi une consultation a été organisée avec les fédérations représentatives des gestionnaires de copropriétés. Ensuite, la procédure particulière aux copropriétés a été reconsidérée et modifiée.

La décision d'accorder cette allocation s'inscrit dans le cadre du paquet de mesures de soutien destiné à répondre à l'augmentation des prix de l'énergie consécutive à la reprise économique post COVID-19 et à l'invasion russe en Ukraine.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue d'un dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be